



PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

1ER SEMESTRE 2020

L'administration programme une campagne de paiement des heures supplémentaires :

- Période cible = 1 er janvier au 30 juin 2020
- Fiabilisation des compteurs au 3 juillet 2020

MINISTERE DE L'INTERIEUR

FORMULAIRE D'INDEMNISATION DU FLUX DES HS DU 1^{er} SEMESTRE 2020 POUR LES AGENTS DU CEA
A renvoyer complété au Chef de service

Les demandes des agents seront automatiquement satisfaites dans la limite de 15 heures. Les heures demandées en paiement au-delà de ce seuil seront indemnisées dans la limite des crédits inscrits en loi de finances (26,5 M€). En cas d'insuffisance de crédits pour indemniser l'intégralité des heures supplémentaires sollicitées, une régulation des heures sollicitées au-delà des 15 heures précitées sera appliquée au prorata des crédits disponibles. Pour des considérations de bonne gestion, seules les heures pleines seront indemnisables.
 Conformément aux dispositions de l'article 81 quater du code général des impôts applicables en 2020, le plafond annuel d'exonération des heures supplémentaires s'élève à 6 214€ bruts, correspondant à l'indemnisation de 498 heures supplémentaires, soit 5 798€ nets.

IDENTITE

CIVILITE M. Mmc

NOM

PRENOM

MATRICULE

SERVICE D'AFFECTATION

GRADE

CATEGORIE A B C

NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES ACQUISES ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 30/06/2020
150:00

SOLDE DES COMPTEURS AU 30/06/2020

Actif	Historique	TOTAL
150:00	120:00	270:00

CHOIX DE L'AGENT (heures pleines)
120:00

Visa de l'agent
Fait à le

Visa du Chef de Service
Fait à le

Les collègues sont avisés par leur service de leur nombre d'H.S sur les comptes **ACTIF** et compte **HISTORIQUE**.

Process de paiement : Pour demander le paiement total ou partiel des heures supplémentaires, remplir le formulaire type qui doit être validé par le chef de service **AVANT LE 10 JUILLET 2020.**

PLUS D'INFOS ?

CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS !



ALLIANCE POLICE NATIONALE
 RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE
 Le bureau national

le 06 Juillet 2020